

## **Matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires – Revêtements polymères sur papier et carton – Guide pour le choix des conditions et des méthodes d'essai en matière de migration globale : XP CEN/TS 14234, Mars 2003**

### Boutique AFNOR

La présente Spécification Technique comprend des lignes directrices pour l'application de la Directive du Conseil 82/711/CEE. La limite de migration globale pour les matériaux et objets constitués entièrement de polymère est indiquée dans la Directive de la Commission 2002/72/CE, et les conditions d'essai, dans la Directive du Conseil 82/711/CEE et ses amendements ultérieurs.

Cette méthode n'est pas applicable aux matériaux d'essai destinés à des applications à des températures supérieures à 130 °C. Il faut vérifier si les propriétés physiques des matériaux d'essai destinés à des applications à des températures supérieures à 70 °C sont appropriées à la durée et à la température d'utilisation.

Il convient d'appliquer cette méthode d'essai aux emballages revêtus d'une couche polymère dont l'épaisseur de la couche de polymère est inférieure à 300 µm. Toutefois, si cet essai d'extraction est appliqué à des matériaux revêtus d'une couche polymère d'épaisseur supérieure à 300 µm et que le résultat ne dépasse pas les limites de migration globale autorisées, la méthode est alors considérée comme étant appropriée à ces matériaux. Si les valeurs d'extraction totales obtenues à l'aide de l'essai d'extraction rapide par immersion totale sont supérieures à la limite de migration globale ou si l'essai n'est pas techniquement approprié, une méthode d'essai en cellule sur la base des mêmes conditions de durée et de température est applicable.

Il convient que cette méthode d'essai en cellule soit de prime abord exclusivement appliquée à des emballages dotés d'une couche de barrière physique (en aluminium ou tout autre matériau évitant une perte de pénétration du milieu d'essai par exemple) et qui ont une couche de contact avec les denrées alimentaires d'une épaisseur inférieure à 300 µm. Il est impossible d'appliquer cette méthode d'essai s'il s'avère que le revêtement polymère comporte des trous d'épingle. Pour la détection des trous d'épingle, il convient d'appliquer la norme NF EN 13676.

**Mots-clés : polymère ; plastique ; contrôle de conformité ; revêtement organique ; essai alternatif ; emballage ; papier ; épaisseur du matériau ; simulant de substitution ; simulant alternatif volatil ; contact gras (G) ; contact à chaud ; contact à haute température ; cire de paraffine**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s) (0):**